

La Caselle Enchênée

LA GAZETTE DE L'ASEL

DECEMBRE 2015 - N°43



*Association de Sauvegarde de
l'Environnement du pays de
Lalbenque*

ETATS D'URGENCE

Suite aux attaques terroristes du 13 novembre, le président Hollande a proclamé, la nuit même de ce carnage, l'état d'urgence sur tout le territoire. Les parlementaires l'ont prolongé de trois mois et le gouvernement s'apprête à intégrer cette notion dans notre Constitution. La gravité des événements et l'immense émotion qu'ils suscitent nous obligent à accepter cette situation. Mais il est bien évident que ce virage sécuritaire sera d'une efficacité limitée si l'on ferme les yeux sur les raisons qui conduisent tant de jeunes issus de l'immigration à sacrifier leur vie pour une cause aussi aberrante que Daesh. Il faudra également veiller à ce que cet état d'urgence ne soit pas le prétexte à bâillonner toute contestation sociale ou écologique comme viennent de le montrer récemment de trop nombreux exemples. Un état d'urgence permanent peut engendrer très vite des comportements dignes d'une dictature et, après le temps de l'émotion, la vigilance s'impose pour que subsiste l'état de droit.

Parallèlement à ces événements dramatiques, s'est ouverte le 30 novembre dernier, au Bourget, la COP 21, autrement dit la vingt et unième conférence internationale sur le climat...ce qui signifie que les 20 autres conférences précédentes ont été de peu d'utilité pour lutter contre le dérèglement climatique. Comme si, dans ce domaine, il n'y avait pas la même urgence que celle imposée sur tout le territoire pour lutter contre le terrorisme, comme si nous avions le temps, en repoussant toujours à demain les décisions qui auraient dues être prises depuis des décennies. Il est vrai qu'il est plus facile de décréter l'état d'urgence en France que sur la planète Terre.

Nous voilà donc, en cette fin d'année 2015, face à deux événements majeurs - le terrorisme et la COP 21 - qui sont peut-être beaucoup plus liés qu'on ne pourrait le croire. A quel point d'aveuglement faut-il être parvenu pour ne pas com-

prendre que le dérèglement climatique provoquera, dans les décennies à venir, des conflits et des guerres aux quatre coins de la planète ? Les sécheresses et les famines qui en résulteront, l'élévation du niveau des océans conduisant à la submersion d'immenses territoires déjà surpeuplés, vont entraîner des déplacements de population et des conflits pour nos descendants. Devant les difficultés que rencontre déjà l'Europe à gérer la crise des migrants, qu'en sera-t-il après-demain quand il s'agira de dizaines ou centaines de millions de personnes ? Et dans les bras de qui iront se jeter ces désespérés jetés sur les routes de l'exil ? L'emblématique exemple du lac Tchad est d'ores et déjà là pour nous ouvrir les yeux. Ce lac a perdu 90% de sa surface, modifiant l'équilibre économique fragile de la région et facilitant les recrutements de groupes terroristes comme Boko Haram. Ces groupes recrutent, évidemment, plus facilement parmi ceux qui ont tout perdu. Quant à la Syrie, n'oublions pas que bien avant le début du conflit, entre 2006 et 2010, un million de personnes ont déjà émigré vers les villes suite aux sécheresses à répétition. On voit donc que les menaces ne sont pas si lointaines puisque certaines sont déjà des réalités.

Ainsi, si l'obscurantisme islamiste est bien un danger réel pour la sécurité de notre pays, le dérèglement climatique est un enjeu majeur pour la paix dans le monde. Les dirigeants de tous les pays réunis en décembre à Paris pour la COP 21 seraient bien inspirés d'en avoir une conscience claire et de prendre ensemble les mesures indispensables si nous ne voulons pas laisser aux générations à venir un monde juste effrayant.

Le principal objectif de cette conférence est, rappelons-le, de parvenir à un accord pour essayer de contenir, à l'horizon 2100, le réchauffement de la planète en-dessous de deux degrés.

INCONSCIENCE, STUPIDITE OU DELINQUANCE ?

Les trois mots pourraient convenir pour qualifier le comportement de la ou des personnes qui se sont livrées, fin octobre, à une dégradation de l'édifice à l'intérieur de la caselle de Nouel. Quelle ne fut pas notre surprise de constater que de grosses pierres, à la base intérieure de l'édifice, avaient été tout simplement enlevées pour cacher dans le mur un soit disant trésor dont on pouvait trouver la localisation exacte, par GPS, sur un site internet. Ce site propose donc des jeux de piste à l'échelon mondial où chacun est invité à cacher des objets les plus hétéroclites dans des endroits insolites. Une fois que le « trésor » a été trouvé, il est demandé à la personne de prendre un des objets déposés et d'en remettre un

autre à la place en invitant les internautes à continuer ce jeu sans fin. Au-delà de la débilite de ces jeux qui en disent long sur notre société, on peut s'interroger sur le degré d'inconscience de ceux ou celles qui ont été jusqu'à démolir une partie du petit patrimoine local pour satisfaire leur appétit envers ce jeu...sans penser un seul instant que ce patrimoine a 170 ans d'âge, qu'il est le témoignage de tout le savoir-faire et du labeur des paysans du 19 ème siècle, qu'il a nécessité également un investissement financier important pour le préserver en vue des générations futures et qu'il est désormais l'une des belles cartes postales de notre territoire.

Et quand on découvre le contenu du « trésor » (une petit bougie, du fil à scoubidou, un bon de réduction pour acheter une pizza, une pièce de cinq centimes...le tout dans une boîte Tupperware), on a juste envie de pleurer ! L'artisan qui avait procédé à la réfection de la caselle, en 2011, est venu remettre le mur intérieur en état pour éviter qu'il ne continue à s'écrouler. La gendarmerie de Lalbenque a été prévenue pour tenter, via le site internet, de retrouver les auteurs de ces dégradations imbéciles. Et un panneau portant la mention « Propriété privée. Interdiction de jeux de pistes avec trésor caché sous peine de poursuites » a été apposé sur le linteau de la caselle.

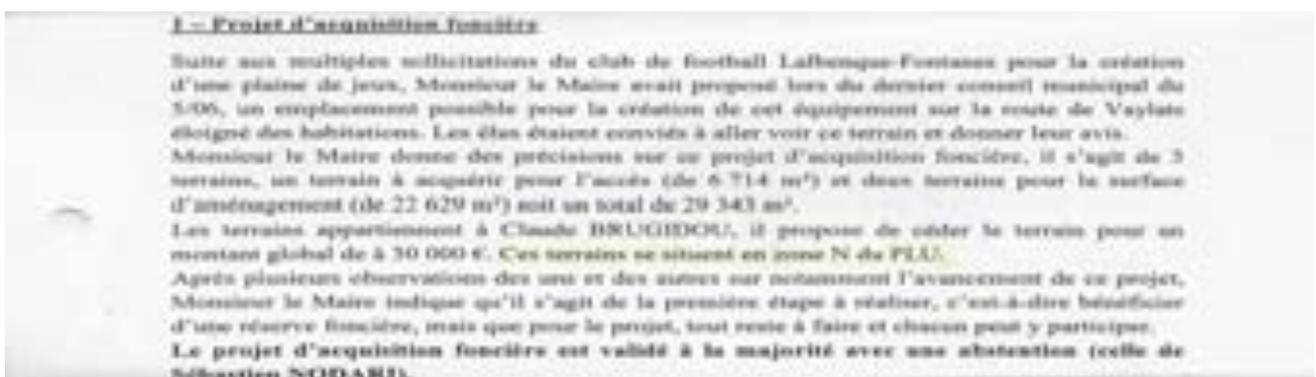
Emma Brunet

PLAINE DE JEUX : QUELQUES VAGUES ET REMOUS

Suite à notre article sur le prix d'achat par la mairie de Lalbenque des 4 hectares et demi destinés à aménager une « plaine de jeux » autrement dit, en termes plus prosaïques, un complexe sportif avec un terrain de foot, un terrain de rugby et une éventuelle piste pour athlétisme...suite à cet article, nous nous attendions bien sûr à quelques coups de téléphone véhéments. Ils n'ont pas tardé à arriver de la part d'un des vendeurs qui nous a confié, en termes choisis, tout le bien qu'il pensait de notre petite Caselle Enchênée. Il est vrai que dans ce pays où les truffes se négocient dans le secret des petites ruelles du village, il n'est pas coutumier qu'on divulgue les prix de vente de terrains achetés par la commune pour des équipements collectifs. Quant à nous, il nous a semblé normal, et même le b.a.-ba de la normalité, que la population soit informée du montant de ces diverses transactions foncières qui, est-il besoin de le rappeler, se font avec de l'argent public.

Monsieur Claude Brugidou est donc très mécontent de cette

divulgaration. Il estime que son prix de vente à 10 000 euros l'hectare est tout à fait légitime. Il avance comme argument qu'une toute petite partie des 3 hectares vendus (2500 mètres carrés sur les 30 000...autrement dit très peu) n'est pas en zone N (zone naturelle sans valeur) mais en zone 2 AU (c'est-à-dire des terrains potentiellement, un jour futur, peut-être, éventuellement, si le besoin s'en fait sentir... devenir constructibles en cas de révision ou modification du Plan Local d'Urbanisme !). Cette petite portion de terrain hors zone N l'aurait autorisé, selon lui, à négocier le prix moyen à 10 000 euros l'hectare. Après vérification du cadastre en mairie, il s'avère que monsieur Brugidou a raison...sauf que, sauf que...le maire n'en a jamais averti le conseil municipal lorsque la décision d'acquisition a été prise lors du conseil du 30 juin 2014. Tous les conseillers ont été informés, avant le vote, que l'ensemble des parcelles achetées étaient toutes en zone Naturelle. (Ci-joint la photocopie du compte-rendu de la séance du 30 juin 2014).



Si le maire n'avait pas commis cette bévue, probablement pas intentionnelle, nous aurions écrit un article un peu différent. Ceci étant posé, il n'en reste pas moins que les terrains de l'autre vendeur, la famille Marmiesse, sont, eux, après vérification sur le cadastre, tous en zone N et ont été achetés au même prix que ceux de monsieur Brugidou...un prix de vente que nous persistons à estimer excessif, comme beaucoup de lalbenquois si l'on en croit les commentaires sur le marché lors de la distribution de la Caselle...et ce, malgré la sacro-sainte loi de l'offre et de la demande.

Voilà, l'incident est clos. Si monsieur Brugidou est mécontent, nous en sommes désolés mais, au lieu de diriger sa vindicte contre nous, qu'il s'adresse plutôt au maire du village qui n'a pas donné aux conseillers tous les éléments nécessaires à une juste appréciation de la valeur de ses terrains.

Quoiqu'il en soit, que tous les footeux et rugbymans locaux

se réjouissent : le projet de complexe sportif va se réaliser dans les mois à venir. Les adhérents de l'ASEL ne sont pas, dans leur immense majorité, des fous furieux de foot (des F.F.F). Et ce ne sont pas les récentes révélations autour des scandales de la FIFA et du monde de l'athlétisme qui vont stimuler leur appétit pour le monde du sport. Mais nous soutiendrons quand même ce projet à condition que les prix ne s'envolent pas vers des cimes avec plein de zéros...de la même forme que de petits ballons de rugby ! Six petits ballons ovales derrière le 1 seraient à nos yeux un prix intolérable. Et puis, réflexion faite, mieux vaut voir la jeunesse lalbenquoise se dépenser sur des terrains de sport plutôt que de la surprendre en train de démolir les murs des caselles pour y cacher des « trésors » !

Le CA de l'ASEL

DES BOUES NAUSEABONDES

Les habitants à l'est du village de Lalbenque, autour de la route qui va vers Vaylats se souviendront longtemps des deux jours de ce mois d'octobre où on a épandu des boues de la station d'épuration de Cahors-Fontanes, située sur la zone du Sycala. Les témoignages des différentes personnes interrogées sont unanimes : des odeurs nauséabondes auprès desquelles les odeurs de fumier traditionnel seraient considérées comme du bon parfum de chez Dior ou Guerlain! Que s'est-il passé pour que cet épandage, le premier à avoir lieu chez un agriculteur de Lalbenque, se soit si mal déroulé ? Les boues pâteuses issues normalement, en fin de traitement, des stations d'épuration n'ont pas une odeur aussi fortes. L'ASEL a mené l'enquête auprès des services du SYDED, et plus spécialement auprès du SATESE auquel il est rattaché. Pour l'instant aucune réponse satisfaisante n'a été trouvée au dysfonctionnement responsable de ces odeurs irrespirables...si ce n'est une durée de stockage des boues probablement trop longue (un an au lieu de quelques mois habituellement). La seule chose qu'a pu nous répondre le SATESE, c'est que les analyses des boues, avant épandage, étaient conformes aux normes requises et que, malgré leurs odeurs fortes, elles ne représentaient, nous a-t-on dit, aucun danger pour les sols. Le respect des normes est une chose. Le respect des populations en est une autre...contraintes de se réfugier dans les maisons, toutes fenêtres closes.

Quoiqu'il en soit de la cause de ces odeurs irrespirables, on peut se poser deux questions. La première : de quelles normes parle-t-on pour être sûr que les déchets finaux des stations d'épuration ne sont pas nocifs ? Que deviennent les déchets toxiques, les médicaments métabolisés par les humains, les pilules contraceptives...qu'on retrouve à dose certes infinitésimale dans les stations d'épuration...mais toujours présents ? La solution d'incinération ne serait-elle

pas plus prudente que la solution d'épandage ? Une solution peut-être plus chère mais plus dans la ligne du respect du principe de précaution. Et autre question : pourquoi la communauté de communes du Grand Cahors vient-elle rejeter ses boues sur le territoire de Lalbenque qui ne fait pas partie de cette communauté ? N'y aurait-il aucune des 32 communes de cette Communauté pour accepter de recevoir ce qui n'est pas précisément un cadeau. A moins que cet épandage ne soit un clin d'œil discret pour nous rappeler que notre Communauté de communes court le grand risque de disparaître bientôt en se faisant happer par le Grand Cahors...comme le désire si ardemment madame la préfète. Réponse dans quelques semaines.

L'agriculteur lalbenquois (Patrick Delon en l'occurrence) qui avait participé avec confiance à ce plan d'épandage avec le SYDED a de bonnes raisons de s'interroger, on le comprend, avant de retenter une telle opération. Affaire à suivre.

Daniel Pasquier



LA CROIX DU MERCADIOL

Tout le monde connaît la très belle croix du Mercadiol sculptée, ornée de motifs naïfs (visages, fleurs, ostensor, animaux, christ nimbé...). Cette croix en calcaire se trouve à la croisée des routes de Laburgade et Cahors et beaucoup de souviennent de l'époque où elle trônait, bien visible, là où se trouve aujourd'hui le parking devant le bâtiment des pompiers. Lors des travaux d'aménagement du rond-point du Mercadiol, elle s'est retrouvée pendant quelques temps sous le porche de l'église Saint-Quirin puis a été judicieusement déplacée sur l'espace tout près de l'entrée de la D 10, la route menant à Laburgade. A partir du rond-point, on avait tout le loisir d'admirer cette croix avec, en arrière-plan, le pigeonnier. C'était avant que ne se décide la construction du lotissement privé frauduleusement nommé des Caselles (car il n'y en a aucune...et les maisons construites n'ont vraiment rien du charme des caselles !). Ce lotissement vient gâcher totalement la vue à partir de cette croix avec, dans son prolongement, le vieux pigeonnier. C'est un long et vieux débat qui nécessiterait que l'on y consacre un numéro entier de la Caselle Enchênée pour raconter comment on en est arrivé à cette situation déplorable où la mairie a manqué de vigilance, il y a une dizaine d'années, en laissant partir l'intégralité de ces 4 hectares à un lotisseur privé qui avait d'autres intérêts que la sauvegarde des paysages du bourg de Lalbenque. Il y avait d'autres solutions, d'autres négociations possibles que l'équipe municipale de l'époque, maire en tête, a rejetées d'un revers de main, avant même parler de prix, malgré le désir de la vendeuse de voir ses terrains achetés, tout ou en partie, par la municipalité. La situation est désormais irrémédiable et les prétendues caselles vont se rapprocher, au fil des années, du pigeonnier.

Mais revenons à nos moutons qui, eux aussi, adorent se

mettre à l'abri dans des caselles ! Le but de cet article n'est pas de pleurnicher sur ce spectacle de plus en plus désolant. Lorsque la croix a été implantée en bordure de la route, elle était bien visible et avait trouvé là une place idéale. Qui a eu l'idée, à l'époque, de planter devant elle, légèrement sur sa gauche... un petit chêne vert ? On veut bien croire que le souci était noble mais la plupart des arbustes ont pour fâcheuse habitude de grandir et de devenir des arbres. Dans les premières années, il était suffisamment petit pour passer inaperçu mais il cache désormais, selon l'angle de vue, totalement la croix du Mercadiol. On comprend qu'il est difficile de raser les maisons en arrière-plan du pigeonnier, mais il serait assez facile de déraciner le chêne vert et d'aller le planter ailleurs pour qu'il continue sa vie sur un autre terrain. Une façon peu coûteuse de mettre en valeur ce patrimoine local.

Daniel Pasquier



PANNE D'HORLOGE

Même une horloge en panne donne l'heure juste deux fois par jour. Tout le monde connaît ce proverbe et c'est sans doute pour ne pas faire mentir ce dicton que la municipalité de Lalbenque tarde à réparer l'horloge au-dessus du fronton de la mairie. Une horloge qui indique 9 h 15 depuis des années. On pouvait espérer que les travaux de rénovation de notre maison commune allaient mettre fin à cette situation, certes amusante, mais cette horloge s'obstine de façon obsessionnelle à rester bloquée sur la même heure ! Si on ne trouve aucune solution pour remédier à cette situation cocasse, qu'on enlève au moins la petite aiguille pour ne laisser que la grande et notre bonne pendule marquera l'heure juste non pas deux fois mais 24 fois par jour !!! Ce sera déjà un beau progrès ! Mais la mairie, avec un tout petit effort,

peut certainement mieux faire.

Le petit Prince chargé d'allumer et d'éteindre les réverbères sur sa planète.

Dernière minute :

Presentant probablement un article persifleur dans la prochaine Caselle Enchênée, notre horloge s'est soudainement mise en mouvement à la fin novembre, la grande aiguille se mettant à tourner à vive allure, comme une trotteuse, avec un tour complet du cadran toutes les minutes. Spectacle pour le moins étonnant ! Après tant d'années de repos et d'inactivité, on peut comprendre le désir de cette aiguille de se dégourdir les jambes et de mettre les bouchées doubles pour rattraper le temps perdu. A ce jeu dangereux d'accélération du temps, si les autorités n'y prennent garde, les habitants de Lalbenque risquent de vieillir et mourir prématurément !

REQUIEM POUR UN FRENE

Un mourant qui comptait plus de cent ans de vie
Se plaignait à la mort que précipitamment
Elle le contraignait de partir tout à l'heure
Sans qu'il eut fait son testament,
Sans l'avertir au moins. Est-il juste qu'on meure
Au pied levé ? dit-il. Attendez quelque peu.
Ma femme ne veut pas que je parte sans elle.
Il me reste à pourvoir un arrière-neveu.
Souffrez qu'à mon logis j'ajoute encore une aile.
Que vous êtes pressante, ô Déesse cruelle !

*Jean de la Fontaine. Extrait de la fable
« La mort et le mourant »*



J'étais vieux, il est vrai et même un peu malade
Mais si majestueux aux bords de la bourgade.
Sans le moindre conseil d'un docteur forestier
Sans le moindre des soins, sans m'avoir émondé
Armés de tronçonneuses, quelques soi-disant sages
Sont venus mettre à mort mes ramures sauvages.
Ils n'ont, malgré mon nom, pas « freiné » leur ardeur
A dépouiller les restes de ma belle vigueur.
Pourquoi tant d'impatience à m'enlever la Vie ?
N'est-elle pas en ces jours suffisamment meurtrie ?
Si vous m'aviez gardé jusqu'au bout de mes ans
J'aurais pu vous conter les murmures et les chants
Des belles lavandières qui venaient autrefois
Laver, sous mon feuillage, le linge lalbenquois.

*Jean de la Fount Priound. Extrait de la fable
« La tronçonneuse effrenée »*



ARRET DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

En septembre 2012, le magazine Marianne, sous la plume de Jean-Claude Jaillette, avait écrit que "des chercheurs du monde entier" avaient "des mots durs" au sujet de la recherche du **Pr Gilles-Éric Séralini** et de son équipe soutenue par le CRIIGEN, évoquant une "fraude scientifique où la méthodologie sert à conforter des résultats écrits d'avance". Le **Pr Séralini** a attaqué cette allégation en diffamation, tout comme l'ont fait son équipe et le CRIIGEN, assistés de Maître Bernard Dartevelle et Maître Cindy Gay.

Le 6 novembre 2015, aux termes d'une information judiciaire de trois années, la 17ème chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris vient de condamner les auteurs de cette grave accusation portée par Marianne

pour diffamation publique envers un fonctionnaire public, et diffamation publique envers les chercheurs et le CRIIGEN.

Le procès a notamment démontré que le seul et unique auteur de cette accusation de fraude, avant Marianne, était le lobbyiste américain Henry Miller dans le magazine pour milliardaires « Forbes », personnage qui s'est déjà illustré pour avoir témoigné au bénéfice de l'industrie sur une prétendue non cancérogénicité du tabac, et a essayé, en diffamant, de faire de même en soutenant les OGM et les pesticides. L'étude du **Pr Séralini** est aujourd'hui reconnue et ses travaux sont cités dans le monde entier. Il vient notamment de recevoir un prix international de lanceur d'alerte décerné par deux associations scientifiques en Allemagne.

L'EXEMPLARITE DE STRASBOURG

Strasbourg, avec plus de 270 000 habitants, en signant le 5 octobre dernier la charte d'engagements volontaires proposée par l'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne) aux collectivités locales, devient la première grande ville de France à prendre un engagement pour la qualité de la nuit, privilégiant une approche globale.

Par cette charte d'engagement volontaire, la Ville de Strasbourg poursuivra des programmes de réduction globale de la lumière nocturne émise dans l'environnement, de maîtrise de l'orientation de la lumière ainsi que de réduction de la consommation d'énergie . Ces mesures participent notamment à la préservation de la biodiversité, la réduction des nuisances lumineuses et la qualité du ciel. L'ANPCEN, indique : « *La ville de Strasbourg est pour nous une ville qui ouvre une voie innovante, en comprenant combien une approche plus globale de l'éclairage, est gagnante écologiquement et économiquement, donc in fine socialement. Elle a su être à l'écoute sur ces enjeux et par cette signature elle concrétise un engagement de son maire envers l'association. Quand les promesses faites sont tenues par les élus, il est important de le souligner. De plus, nous avons déjà eu deux fois l'occasion de suivre de nuit à Strasbourg l'application d'un arrêté sur les vitrines, façades et bureaux non*

occupés, et avons pu dire publiquement combien la ville avait progressé. D'ailleurs depuis fin juillet 2015, la nouvelle loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, incite désormais sous l'impulsion de l'ANPCEN, les collectivités à l'exemplarité en matière d'éclairage public, tant énergétique qu'environnementale, en se référant aux nuisances lumineuses. L'action de la ville de Strasbourg envers les nuisances lumineuses et leurs impacts aura donc toute sa place. »

Pourrons-nous lire un jour ces mêmes commentaires louangeurs à l'égard du village de Lalbenque et de l'ensemble des 23 communes de notre Communauté de communes ? Certaines l'ont déjà fait, d'autres s'y préparent...On attend toujours l'exemple de la principale commune, Lalbenque qui, d'année en année, repousse cette décision sous prétexte qu'elle est difficile à prendre et qu'elle ne fait pas l'unanimité de la population. Comment ont fait les autres communes ? Et depuis quand un conseil municipal doit-il attendre l'assentiment de toute sa population pour prendre des mesures qui feraient faire des économies budgétaires et qui préserveraient à la fois la biodiversité et la beauté du ciel nocturne ?

Daniel Pasquier

ACCUEIL DES MIGRANTS

Dans le dernier numéro de la Caselle, nous avons écrit un long édito au sujet de la nécessité pour notre pays d'ouvrir nos portes à des familles de migrants. Et nous regrettons que nos territoires soient si frileux et si peu enclins à mettre en place des structures d'accueil. Peu de mairies, au sein de la Communauté de communes, se sont portées volontaires pour un accueil d'immigrés.

La bonne nouvelle est venue de Vaylats où Bertrand Gouraud, le maire du village, a annoncé, à l'occasion de la cérémonie commémorative de l'armistice de 1918, l'arrivée prochaine de deux familles de migrants originaires de Syrie. Ce sont les sœurs du couvent de Vaylats qui auraient en charge leur hébergement pour une durée d'un à six mois. Telles sont les nouvelles diffusées par la Dépêche du Midi mais pour l'instant, après un entretien avec les sœurs du couvent de Vaylats et avec le maire, rien n'est officiellement arrêté...ni le nombre de familles, pas même la certitude que ces familles soient d'origine syrienne. Il est vrai que depuis cette annonce, les attentats de Paris sont passés par là et que le climat politique a beaucoup changé. Il est vrai également

que les candidats à la venue dans un petit village perdu au cœur du Sud-Ouest ne sont pas légion...ou alors à titre transitoire avant de s'installer définitivement dans une grande agglomération ou dans un autre pays européen.

En attendant, réjouissons-nous de cette offre d'accueil faite par les sœurs, en lien avec la municipalité du village, et croisons les doigts pour que la procédure administrative aille à son terme. Si tel est le cas, il faudra mettre en place un accompagnement de bénévoles en lien avec les sœurs.





Dessins extraits de l'hebdomadaire CHARLIE-HEBDO

UN TIRAGE A 600 EXEMPLAIRES

La Caselle Enchênée, petit bi-mensuel associatif de 8 pages, est tiré depuis des années à 500 exemplaires. Ce numéro et les suivants seront tirés à 600 exemplaires car la demande de lecteurs est de plus en plus forte... preuve que ce petit journal sans complaisance répond à une attente. Parfois satirique, parfois impertinent et irritant au point d'en faire tousser certains mais réjouir beaucoup d'autres, ce petit journal aborde aussi des problématiques de fond et fait désormais durablement partie, quoiqu'en disent ses détracteurs, du paysage local. Distribué en priorité dans les boîtes aux lettres des adhé-

rents de l'association ASEL et des élus municipaux et communautaires, ce journal associatif est ensuite proposé à la population enthousiaste sur le marché de Lalbenque, le samedi matin... et le reste ventilé dans les différents petits commerces de Lalbenque, de Fontanes, d'Aujols, de Varaire, de Vaylats...

A part les 200 euros de subvention annuelle de la mairie de Lalbenque, nous n'avons que les cotisations de nos 150 adhérents pour financer l'impression et la distribution de ce modeste petit périodique. Nous ne pourrions tenir dans la durée que si les adhésions se font nombreuses. Une façon d'inviter les

lecteurs qui aiment lire notre Caselle et qui soutiennent nos idées à nous rejoindre en adhérant à l'ASEL par le biais du coupon d'adhésion ci-dessous. Vous pouvez même offrir à vos proches et amis, en cadeau de fin d'année, un abonnement à notre journal... une façon originale de tourner le dos au grand foutoir de la surconsommation de cadeaux lors de ces fêtes dont le seul but est de faire tourner à plein régime la sacro-sainte CROISSANCE, la nouvelle religion mondiale à laquelle chacun est invité à sacrifier sous peine d'excommunication ! Merci

ASEL
Mairie de Lalbenque
46230 Lalbenque
Site internet : <http://www.asel.eu.com/>
Tel. 05 65 31 75 91 ou 05 65 20 24 89

Si vous voulez soutenir l'action de l'ASEL, si vous aimez lire ce petit journal, alors n'hésitez pas à nous rejoindre

Adhésion à l'association (inclus l'abonnement à la Caselle Enchênée) :

- ✓ Individuel : 15€ / an
- ✓ Pour un couple : 20€ / an

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

EMAIL :

Dépôt légal préfecture de Cahors - Avril 2017 - n° 46200706